

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Motion de soutien au syndicat des biologistes contre les économies demandées par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (C :M-3)

Séance du 2 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57**

**Membres présents :**

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés :**

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

**Membres absents :**

MM. FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOURDONCLE Annie, CHENET Valérie, FERRO Nicole, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance** : M. Cyrille ALLARD.

**Soit : 37 présents, 7 pouvoirs.**

Le syndicat des biologistes soumet à l'assemblée délibérante un courrier de motion en date du 11 septembre 2019 faisant état de la prévision d'économies à réaliser sur les dépenses de biologie médicale en 2020, d'un montant de 180 millions d'euros, soit une baisse de 4,8%, demandée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Ces économies auront un fort impact sur l'implantation de laboratoire de biologie en zone rurale. Cette demande de baisse a été présentée dès le début des négociations entre l'assurance maladie et les quatre Syndicats de biologie médicale pour l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord sur les dépenses en biologie pour les trois prochaines années (2020-2022).

Les laboratoires de biologie seront contraints de réduire leur implantation géographique entraînant ainsi des fermetures plus particulièrement en zone rurale ou à faible densité démographique et en conséquence licencier une partie de leur personnel, au moment où le rôle des biologistes médicaux devient encore plus important qu'auparavant du fait de la désertification médicale, de la difficulté d'accès aux soins pour les soins d'urgence et de soins non programmés.

Les laboratoires de biologie médicale ne pourront ainsi plus assurer les urgences locales, avec pour conséquence une orientation de ces patients vers les urgences de l'hôpital public.

Les biologistes médicaux réclament au contraire auprès de l'assurance maladie davantage de responsabilités dans le champ de la prévention et du dépistage des maladies, dans le suivi des maladies chroniques, dans la participation aux urgences, et plus globalement dans les nouvelles organisations territoriales facilitant l'accès aux soins des patients (projets CPTS) ; le rôle des biologistes médicaux dans la mise en œuvre du dossier médical partagé (DMP) est également essentiel, et source d'économies et donc d'efficacité, à condition de lui en donner les moyens.

Il faut aussi rappeler que la biologie médicale est une source constante d'innovations, qui font progresser non seulement les diagnostics médicaux, mais aussi les choix des thérapeutiques ciblées, et permet aussi de développer une matière relativement nouvelle et prometteuse, la médecine prédictive. Ajoutons sur ce sujet de l'innovation que la biologie médicale est un sujet prioritaire pour l'intelligence artificielle, pour mieux comprendre les enjeux du débat actuel entre une biologie médicale source de progrès et capable de bouleverser les prises en charge, et une gestion financière rétrograde qui veut croire ou faire croire qu'il est possible d'économiser sur ces dépenses sans léser aussi les malades.

La préservation d'une présence locale des biologistes médicaux, qui possèdent une expertise unique, est nécessaire pour que tous les patients puissent profiter à la fois de la continuité des soins et des innovations qui bouleversent les prises en charge. La présence des biologistes est également nécessaire pour assurer une bonne coordination avec le médecin traitant et donc une prise en charge plus efficace.

Le syndicat des biologistes appelle au soutien actif des municipalités dans ce moment crucial pour la profession, et tient par alerter dans le même temps le grand public et leur patientèle pour les prévenir de ce danger de dégradation des services rendus aux patients.

Si l'assurance maladie n'accepte pas de revenir sur sa demande de baisse initiale, le syndicat des biologistes prévoit des actions dans tous les laboratoires, en particulier des grèves sous forme de fermetures l'après-midi.


Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **VOTE** une motion contre la prévision d'économies à réaliser sur les dépenses de biologie médicale en 2020 d'un montant de 180 millions d'euros, ce, au détriment des laboratoires de biologie localisés en zone rurale.
- **VOTE** une motion en soutien au syndicat des biologistes.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

  
Philippe EMIN

